Cfdt Douanes

Dépêche 05/019

Evaluation : attention danger !

A l'occasion de la mise en place du nouveau système d'évaluation-notation, de nombreux agents questionnent nos militants sur l'opportunité de boycotter ou non l'entretien d'évaluation.
D'un système dangereux, injuste bête, infantilisant digne du temps glorieux de « nos amis les choristes », nous venons de passer à une organisation empreinte de la philosophie de la rémunération au mérite avec ce qu'elle comporte d'injustices supplémentaires et d'antagonisme larvé entre agents.

Alors faut-il en tant qu'agent participer au fonctionnement d'un tel système nauséabond ?

La CFDT conseille aux personnels d'assister à l'entretien.

Notre objectif est d'obtenir la suppression de la notation et le passage aux délais réduits pour tous. Néanmoins nous estimons que cette revendication passe par l'action syndicale et par le dialogue. A contrario, demander aux agents de boycotter et de s'exposer souvent seuls à la vindicte hiérarchique, cumule les inconvénients d'être inefficaces, parce qu'isolés dans la plupart des cas, et d'exposer individuellement ceux qui nous font confiance.

L'incidence sur la carrière de la notation, en termes de déroulement de carrière, de tableau d'avancement et de liste d'aptitude est trop importante pour laisser l'administration gérer seule sa préparation. Ne pas répondre à la convocation de la hiérarchie, ce qui est possible, revient à donner un chèque en blanc à l'évaluateur.
Comment contester les appréciations phraséologiques et les objectifs lorsqu'on est absent ? De plus, l'expérience nous a appris que certains évaluateurs savent se montrer plus « soft » lorsque le principal intéressé leur fait face.

Par conséquent, nous vous invitons à participer à l'entretien après avoir préparé un argumentaire, à opposer, éventuellement à l'évaluateur. Votre activité, vos résultats, les moyens humains et matériels mis à votre disposition pour atteindre les objectifs fixés, les formations proposées ou refusées ; tous ces éléments peuvent venir en contrepoint du document administratif. Dernier rappel, vous avez huit jours pour rendre le document d'évaluation, à compter de sa réception en main propre. Utilisez au mieux cette période, au besoin contactez un militant CFDT.
Etre naturel, exigeant, se faire respecter, proscrire toute naïveté, refuser les objectifs irréalistes ; voilà des conseils de base pour « subir » au mieux un exercice où l'évalué ne peut quoiqu'il arrive être à égalité avec l'évaluateur.

Paris, le 17 mars 2005

Courriel : douanes@cfdt-finances.fr **Site Internet : http://www.cfdt-finances.fr**
Téléphone : 01 56 41 55 50 - Télécopie : 01 56 41 55 59